

2. Il ne faut jamais perdre de vue que les Congrès eucharistiques ne sont pas des réunions de pédagogie ou de sciences, mais des assemblées *pratiques* où l'on ne discute les théories, où l'on n'étudie les questions que pour arriver à produire une plus grande connaissance, un plus grand amour et surtout une plus assidue fréquentation de l'Eucharistie. Le but de ces Congrès est, avant tout, d'assurer au Christ du Sacrement des influences plus étendues et plus profondes dans la vie des individus comme des sociétés. Plus un Congrès a un caractère pratique et plus aussi son action est durable.

3. Les Rapporteurs ne devront donc pas perdre de vue dans leurs travaux, le côté pratique : c'est à être pratiques qu'ils doivent surtout viser. — Un rapport d'un caractère purement théorique, spéculatif et scientifique, sera certainement reçu, s'il le mérite vraiment, mais à titre d'exception.

4. Les séances étant limitées, comme nombre et comme durée, aucun rapport ne devra dépasser *vingt minutes*. C'est une loi rigoureuse, adoptée dans toutes les réunions, et à laquelle les rapporteurs voudront bien se soumettre. — C'est à dire qu'ils doivent, non seulement veiller à être brefs, mais encore à être *très concis*.

5. Pour éviter au grand inconvénient de passer le temps si précieux des séances à voir présenter des travaux notoirement insuffisants, inutiles, ou en-dehors du cadre fixé, au détriment de travaux bien plus importants, les rapporteurs sont priés de vouloir bien s'entendre, au préalable, avec le Comité des travaux pour délimiter les grandes lignes du rapport qu'ils désirent présenter. — Les rapports seront en outre soumis à ce même Comité, *trois mois* environ avant l'époque du Congrès, pour être soit modifiés s'il y a lieu, soit définitivement acceptés.

6. Tous les rapports présentés doivent se terminer par une conclusion ou *Vœu* qui les résume et en renferme l'idée maîtresse.